

PARCOURS DE L'ENTREPRENEUR

ACCUEIL DES PROFESSIONNELS	Réunion d'information collective Présentation du fonctionnement
SIGNATURE DU CAPE Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise	Phase de test de l'activité Premiers chantiers, premières facturations Création des réserves utiles à l'activité Formation, suivi collectif et individuel Montée en puissance du chiffre d'affaires Vie coopérative
SIGNATURE DU CESA Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé	Statut de salarié en CDI Consolidation de l'activité Formation, suivi collectif et individuel Vie coopérative
ENTRÉE AU CAPITAL	Statut associé (obligatoire dès 3 ans d'activité) Inscription de l'activité dans la durée Participation aux décisions de façon démocratique Vie coopérative

UN SALARIÉ QUI PARTICIPE AUX DÉCISIONS DE SON ENTREPRISE

Constituée sous la forme de SCOP (Société Coopérative et Participative), les entrepreneurs ont l'opportunité de devenir associés. Le sociétariat permet à chaque associé de s'approprier son entreprise pour en faire un lieu où les décisions sont prises dans l'intérêt de tous. En fonction de leur implication dans Cabestan, les associés peuvent proposer des projets, donner leurs idées sur les formes de développement envisageables, etc.

LA PROXIMITÉ ET L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ORGANISATION

Le siège social de la coopérative est à Grenoble. Une équipe support composée de personnes de compétences diverses accompagne les entrepreneurs dans leur quotidien professionnel.

Des établissements secondaires sont implantés sur les différents départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour être proche des entrepreneurs accompagnés.

Pour en savoir plus, participez à l'une des réunions d'information. A l'issue de celle-ci vous pourrez être reçu par le(a) délégué(e) territorial(e) de votre secteur géographique afin d'aborder votre projet et votre intégration au sein de la coopérative.

Pour connaître la prochaine réunion proche de chez vous, contactez la coopérative.



Siège social :
88, rue Anatole France
38100 GRENOBLE
04 86 68 70 70

Antennes : Viriat (Ain), Crest (Drôme), Aubenas, Tournon et Annonay Davézieux (Ardèche), Grenoble et Pays Voironnais (Isère), St-Etienne (Loire), Le Puy-en-Velay (Haute-Loire), Villeurbanne (Rhône), Aix-les-Bains (Savoie), Annecy et Saint-Pierre-en-Faucigny (Haute-Savoie).

SIREN CABESTAN : 450214416 - Conception : tobacom.fr - Impression sur papier de fabrication française - 100% recyclé



COOPÉRATIVE D'ENTREPRENEURS



250 professionnels - 60 métiers du bâtiment

CONSTRUIRE | CO-CONSTRUIRE | ECO-CONSTRUIRE

contact@cabestan.fr - www.cabestan.fr



EN TANT QUE
PROFESSIONNEL
DU BÂTIMENT,
VOUS SOUHAITEZ
ÊTRE AUTONOME
ET VIVRE DE VOTRE
MÉTIER DE FAÇON
DURABLE.

Vous souhaitez vous mettre à votre compte sans créer d'entreprise, être autonome sans être indépendant, choisir un statut différent pour mieux vous épanouir, développer durablement votre activité et participer à une aventure collective et démocratique. Vous disposez de l'outillage et du matériel suffisant pour démarrer.

Votre projet peut se réaliser
au sein de Cabestan.

CABESTAN C'EST QUOI ?

Le cabestan est un treuil à axe vertical utilisé autrefois dans la construction et dans la marine. Cet ingénieux système servait à hâler de lourdes charges en permettant de combiner les forces de ceux qui s'en servaient. Ce qui était impossible à un seul homme devenait alors aisé. La coopérative Cabestan a le même objectif : associer des entrepreneurs professionnels du bâtiment pour décupler leur force et porter ainsi plus facilement les charges administratives de leur activité.

QU'EST CE QU'UNE CAE ?

Une Coopérative d'Activités et d'Entrepreneurs regroupe des créateurs d'activité qui partagent une entreprise plutôt que de créer chacun(e) la leur. Ils mutualisent ainsi des moyens techniques, administratifs, comptables, de formation et d'accompagnement qui leur permettent de tester, développer et pérenniser leur activité.

Pour cela, chaque entrepreneur contribue financièrement au fonctionnement de la coopérative. C'est le principe du pot commun.

Au niveau social, l'entrepreneur exerce sous un statut de salarié et cotise auprès de la Sécurité Sociale. Il est soumis aux obligations du droit du travail, notamment en matière de sécurité.

UNE VISION COMMUNE DU TRAVAIL ET DE L'ENTREPRISE

Quel que soit le métier exercé, l'entrepreneur l'envisage sous une approche responsable, écologique et économique. Les entrepreneurs s'engagent dans cette démarche par la signature d'une charte.

CONSTRUIRE

Cabestan rassemble plus de 250 professionnels et plus de soixante métiers du bâtiment. C'est donc un très large réseau de compétences, mais c'est aussi un projet : celui de construire une nouvelle forme d'entrepreneuriat plus responsable, plus durable, plus coopérative...

CO-CONSTRUIRE

L'esprit coopératif de Cabestan se base sur l'équilibre entre intérêts personnels et intérêts collectifs, sur la libre adhésion des membres et sur la gestion démocratique de l'entreprise. En choisissant Cabestan, vous faites le choix d'un modèle économique social et solidaire.

ECO-CONSTRUIRE

ECO comme dans ECONomie et ECOlogie. Entreprise durable et responsable, Cabestan s'engage à garantir un prix juste, pour le client comme pour l'entrepreneur et à favoriser les solutions écologiques lorsqu'elles sont financièrement pertinentes.

LES DOMAINES D'ACTIVITÉS COUVERTS

- GROS ŒUVRE
 - SECOND ŒUVRE
 - INGÉNIERIE
- Vous devez maîtriser votre domaine d'activité et être en mesure de le justifier (diplôme lié et/ou 3 ans d'expérience en tant que salarié ou indépendant).

PLOMBIER	CARRELEUR	ARCHITECTE D'INTÉRIEUR	CUISINISTE	MAÇON
CHARPENTIER	CHAUFFAGISTE	POSEUR ISOLATION	PEINTRE	ÉLECTRICIEN
BUREAU D'ARCHITECTURE	MENUISIER	MAÎTRE D'ŒUVRE	POËLIER	MÉTALLIER
COUVREUR	AGENT DE MAINTENANCE DU BÂTIMENT	CONSTRUCTEUR BOIS	DÉCORATEUR	
MÉTREUR	AGENCEUR	CONSTRUCTEUR SANITAIRES	FERRONNIER	PLÂTRIER
BUREAU D'ÉTUDES THERMIQUES	FUMISTE	MESUREUR DE L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR	CORDISTE	
ARCHITECTE PAYSAGISTE	PROGRAMMISTE	INSTALLATEUR DE SYSTÈMES SOLAIRES	RAMONEUR	
BUREAU D'ÉTUDES	ZINGUEUR	VITRIER	DESSINATEUR-PROJETEUR	GÉOMÈTRE
BUREAU D'ÉTUDES BOIS	ÉBÉNISTE	ASSISTANT À MAÎTRE D'OUVRAGE	CONSULTANT	
AGENT DE TRAITEMENT DE L'EAU	PAYSAGISTE	ENDUISEUR	TAILLEUR DE PIERRE	

LES AVANTAGES À REJOINDRE CABESTAN

- ✓ Se consacrer exclusivement à son métier, la comptabilité et les déclarations administratives obligatoires n'étant plus une contrainte.
- ✓ Echapper à la solitude et accéder à un lieu d'échange entre les entrepreneurs : expériences, résolution de problèmes (techniques, relationnels, matériels...), mutualisation des chantiers, réponses à des appels d'offres...
- ✓ Mutualiser des moyens au sein d'un collectif. La prime d'assurance décennale pour votre activité est calculée en pourcentage du chiffre d'affaires et non au forfait.
- ✓ Être accompagné de manière personnalisée pour augmenter les chances de réussite. Rencontrer un référent à votre écoute pour les questions quotidiennes et pour aborder les projets d'investissements et de développement.
- ✓ Suivre des formations internes sur la lecture des outils comptables, le commercial, la sécurité au travail, la réalisation de devis, l'étude de rentabilité, la création d'outils de communication, la gestion des litiges,...
- ✓ Exercer sous le statut social de salarié, rattaché à la Sécurité Sociale vous cotisez comme un salarié ce qui vous confère donc les mêmes droits (maladie, chômage, mutuelle de groupe obligatoire, congés payés, congés de maladie, fonds de formations des salariés, accès au prêt Action logement, avantages CE...).

